

Juin 2011 : on efface tout ?

En juin 2011, suite aux difficultés rencontrées pour aboutir à une solution négociée qui satisfasse l'ensemble des associations, la commune de Langeais et les propriétaires riverains, nous avons proposé à la commune qu'elle annule les conventions signées avec 3 propriétaires dans le secteur D15/route basse.

L'annulation de ces conventions permettait alors de repartir sur de nouvelles bases :

- une portion de chemin communal embroussaillée doit être réouverte (derrière la maison de la Bezardière) pour permettre une liaison est-ouest (depuis Charsay jusqu'à Cerisier sans utiliser de route)
- aucun chemin communal n'est à priori aliéné.



Portion à ouvrir (en rouge) près de la Bezardière.

Si négociations il y a avec des propriétaires, elles se font dans un certain ordre, et séparément (plus de création de chemins à cheval sur 2 propriétés).

Plusieurs scénarios sont proposés : depuis le plus simple (l'ouverture du tronçon derrière La Bezardière) permettant de conserver une liaison est-ouest et une liaison nord-sud, sans aucune aliénation, jusqu'à des scénarios permettant à chaque propriétaire de récupérer des chemins aliénés en compensation de chemins privés actuellement ou la création de nouveaux chemins.

Suite à ces propositions des Sentiers Langeaisiens, la mairie a retrouvé un courrier de la sous-préfecture de Chinon informant le maire que les conventions passées avec les propriétaires, juste avant le changement de municipalité de 2008, étaient illégales. Merci à l'ancien maire qui n'a pas tenu informé son successeur (oubli?).

Nous repartons donc à zéro, en demandant à la commune de surtout conserver tous les chemins communaux existants.